



## Recommandations de l'OMS en matière d'éthique et de sécurité pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence – Notes

Ce document est une traduction de l'original anglais. Il n'a pas été traduit par des professionnels et peut donc contenir des erreurs.

### Contexte

La prévalence de la violence sexuelle est généralement sous-estimée, et plus encore dans les situations d'urgence, où l'instabilité, l'insécurité, la peur, la dépendance, la perte d'autonomie et l'effondrement des systèmes de soutien constituent des obstacles supplémentaires.

Dans certaines situations d'urgence, la participation aux enquêtes sur les violences sexuelles comporte des risques supplémentaires pour les survivants, les membres de la communauté et les personnes chargées de recueillir les informations.

La nature sensible de la violence sexuelle pose des défis uniques en matière de collecte de données. Diverses questions d'éthique et de sécurité doivent être abordées pour éviter de nuire au bien-être physique, psychologique et social des personnes qui participent à la collecte et au partage des données.

Ce document propose des conseils sur les questions spécifiques qui se posent lors de la collecte d'informations sur la violence sexuelle dans les situations d'urgence. Il comprend huit recommandations visant à garantir la mise en place des mesures de sécurité et d'éthique nécessaires avant le début de la collecte des données, étayées par des exemples de bonnes pratiques dans des contextes d'urgence et de non-urgence.

Seules les personnes ayant reçu une formation appropriée doivent participer à la collecte d'informations sur la violence sexuelle dans les situations d'urgence. Le présent document est destiné à informer les personnes qui participent à la planification, à la conduite, au financement, à l'examen des protocoles, à l'approbation ou au soutien de la collecte d'informations sur la violence sexuelle dans les situations humanitaires. Il s'agit notamment des chercheurs, des planificateurs de programmes, des bailleurs de fonds, des comités d'évaluation éthique, des personnes travaillant dans des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, ainsi que de toutes les équipes impliquées dans les enquêtes sur la violence sexuelle.

**La violence sexuelle** est "tout acte sexuel, tentative d'obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances sexuels non désirés, ou actes de trafic, ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, par toute personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le domicile et le lieu de travail". Cela inclut le mariage ou la cohabitation forcés, y compris le mariage d'enfants.

Les formes de violence sexuelle à l'encontre des filles et des femmes - dans toute leur diversité - les plus répandues dans les situations d'urgence sont les suivantes :

- L'exploitation sexuelle par toute personne qui peut fournir un passage sûr, de la nourriture ou d'autres besoins fondamentaux. Le sexe est alors "échangé" contre des biens et des services.
- La violence sexuelle, y compris l'esclavage sexuel, utilisée comme stratégie de guerre et comme moyen de conquête du pouvoir politique, ou comme outil de nettoyage ethnique.
- La violence entre partenaires intimes, y compris dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

**Urgence humanitaire** : situations de conflit armé ou de catastrophe naturelle, y compris la période d'instabilité précédant la crise aiguë, et après le retour ou la réinstallation. Les situations d'urgence sont souvent cycliques, et il peut y avoir peu de stabilité même dans les sites de refuge ; les risques de toutes sortes d'abus sont élevés. Les risques de violence sexuelle évoluent en fonction du contexte et au fil du temps, de sorte que toute enquête doit être conçue en fonction de la nature et des phases de la situation d'urgence, et en tenant compte du contexte et des objectifs de l'enquête.

**Les principes éthiques** fondamentaux qui devraient guider toutes les enquêtes impliquant des êtres humains sont les suivants :

1. Le respect des personnes - l'autonomie et l'autodétermination des participants, et la protection de ceux qui manquent d'autonomie.
2. Bienfaisance - préserver le bien-être des personnes/communautés concernées et veiller à ce que les avantages l'emportent sur les risques.
3. Justice - répartition équitable des avantages et des charges.

En cas d'urgence, une attention particulière est nécessaire pour comprendre comment appliquer ces principes.

Il convient d'examiner : comment les informations seront utilisées, qui les verra, comment elles seront communiquées/à qui, à quelles fins elles seront communiquées, qui en bénéficiera et à quel moment. L'information est-elle vraiment nécessaire ? Éviter les doubles emplois et, partant, les préjudices supplémentaires pour les filles et les femmes.

### **Huit recommandations en matière de sécurité et d'éthique**

#### **1. Les avantages de la documentation de la violence sexuelle pour les personnes interrogées ou les communautés doivent être supérieurs aux risques encourus par les personnes interrogées et les communautés.**

- Définir et justifier clairement l'objectif, la méthodologie et le public, et s'assurer que l'information n'est pas déjà disponible.
- Accordez une attention particulière aux activités qui impliquent d'interroger les personnes susceptibles d'avoir subi des violences sexuelles - ne recourez aux entretiens personnels qu'après avoir envisagé toutes les autres options.
- Mener des activités afin de maximiser les avantages pour les survivants, les participants et la communauté. Il peut s'agir de mettre les résultats à la disposition des programmes de

prévention et d'intervention, ou d'offrir une formation aux droits de l'homme et aux stratégies de prévention de la violence à caractère sexiste.

- Promouvoir la communication et la coordination entre ceux qui travaillent sur la violence sexuelle afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'utilité des données existantes.
- Rapporter les résultats à la communauté en temps utile, si cela est possible en toute sécurité, et en tenant compte de la culture, de l'environnement et de la culture.

**2. La collecte d'informations et la documentation doivent être effectuées d'une manière qui présente le moins de risques pour les répondants, qui soit méthodologiquement solide et qui s'appuie sur l'expérience actuelle et les bonnes pratiques.**

- Inclure les défenseurs des droits des femmes ou les groupes de services locaux pour s'assurer que la méthodologie est basée sur la compréhension du contexte, qu'elle est pertinente et appropriée. Cela peut aider à garantir la mise en place de voies d'orientation. Recherchez et sélectionnez-les avec soin afin d'éviter tout préjudice.
- Planifier l'analyse avant de recueillir les informations.
- Réfléchir à la manière de cadrer l'étude pour garantir la sécurité des participants dans le cadre d'études ponctuelles - il pourrait s'agir d'une étude sur la santé, le bien-être et les expériences de vie des femmes, par exemple.
- N'interroger les personnes ayant subi des violences sexuelles que si l'information ne peut être recueillie d'une autre manière.
- Si des entretiens sont nécessaires, ils doivent se dérouler dans un environnement sûr, sécurisé et privé ; il est généralement préférable que les enquêteurs et les traducteurs soient des femmes.

**3. Des soins et un soutien de base pour les survivants/victimes doivent être disponibles localement avant le début de toute activité susceptible d'impliquer que des personnes divulguent des informations sur leur expérience de la violence sexuelle.**

- Dans les régions isolées ou aux premiers stades d'une crise humanitaire, il se peut qu'il n'y ait pas de services de prise en charge des cas de violence sexuelle - collaborez avec les acteurs locaux pour garantir l'accès à des soins de suivi et à un soutien de base. Cela demande du temps, de la planification et des ressources.
- Les soins et l'assistance de base doivent comprendre des soins médicaux, un soutien émotionnel et une protection contre de nouvelles violences.
- Pour les enfants, les soins de base et l'aide doivent être conçus pour répondre à leurs besoins.
- L'orientation et le suivi doivent être confidentiels et n'être effectués qu'avec le consentement de la personne concernée.

**4. La sécurité de toutes les personnes participant à la collecte d'informations sur la violence sexuelle est d'une importance capitale et doit faire l'objet d'une surveillance constante, en particulier dans les situations d'urgence.**

- Tous les membres de l'équipe de collecte d'informations doivent comprendre les facteurs politiques, socioculturels, sécuritaires et économiques qui affectent la sécurité des personnes impliquées dans le processus.
- Protéger l'identité des personnes qui fournissent des informations.
- Tenez compte de la sécurité des personnes qui pourraient être mises en danger par le partage des données.
- Organiser les entretiens et les discussions de groupe dans un endroit sûr, qui n'attire pas inutilement l'attention ou ne suscite pas de soupçons, et où les participants ne peuvent pas être entendus.
- Contrôler et évaluer en permanence les aspects liés à la sûreté et à la sécurité de toute activité de collecte de données. Arrêter ou restructurer l'activité si la sécurité d'une personne est menacée.
- Formuler à l'avance des stratégies pour répondre aux menaces à la sécurité.
- Élaborer un plan de sécurité des données avant de commencer la collecte des données.

**5. La confidentialité des personnes qui fournissent des informations sur les violences sexuelles doit être protégée à tout moment. Cela concerne la manière dont les données sont collectées, stockées et partagées.**

- Élaborer des procédures opérationnelles normalisées (POS) claires dans le cadre de la phase de planification. Celles-ci doivent décrire les mesures à prendre et les conséquences en cas de violation de la confidentialité.
- Pour les enfants, demandez conseil à des experts en droits de l'enfant, en éthique ou en protection lors de l'élaboration des procédures opérationnelles standard. Si des besoins de protection immédiats apparaissent, la confidentialité peut passer après l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Veiller à ce que toutes les personnes impliquées dans la collecte de données, la documentation ou la recherche soient formées et signent un accord de confidentialité.
- Ceci est particulièrement important lorsque l'équipe de recherche est issue de la communauté ou vit avec elle. La formation doit inclure des stratégies pour répondre à ces préoccupations.
- Ne pas utiliser les noms des survivants, des personnes interrogées ou des traducteurs sur les documents. Tout index de cas doit être conservé dans un endroit séparé et sécurisé.
- Les enregistrements audio/vidéo doivent être justifiés, anonymisés et/ou détruits après utilisation.

**6. Toute personne fournissant des informations sur la violence sexuelle doit donner son consentement éclairé avant de participer à l'activité de collecte de données. Le processus est essentiel.**

- Tenir compte des questions de pouvoir et de contrôle dans la manière dont les informations sont données - les personnes chargées de la collecte des informations doivent s'assurer qu'elles n'influencent pas trop les participants et qu'elles ne font pas de promesses irréalistes.
- Les participants ont besoin d'informations sur la raison de l'entretien, le sujet, la nature des questions, les risques et les avantages, les précautions prises, le partage des informations, le droit de refuser de participer, de répondre ou de restreindre l'utilisation des informations.
- Approche générale :
  - Lire la déclaration de consentement à haute voix au participant, en lui laissant le temps de poser des questions et d'apporter des éclaircissements.
  - Demandez au participant de répéter avec ses propres mots la raison de l'entretien, ce qu'il pense en retirer, ce qu'il a accepté, quels sont les risques et ce qui se passerait s'il refusait.
  - Le consentement peut être obtenu verbalement ou par écrit.
- Les signatures peuvent ne pas être appropriées - l'enquêteur peut signer pour le participant, ou le répondant peut signer un formulaire séparé donnant son consentement à "un entretien" sans spécifier le sujet.
- Offrir plusieurs possibilités aux participants de décider s'ils veulent continuer.

**7. Tous les membres de l'équipe de collecte des données doivent être soigneusement sélectionnés et recevoir une formation spécialisée pertinente et suffisante ainsi qu'un soutien continu.**

- Tenir compte de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et des compétences linguistiques des candidats, ainsi que des facteurs de sécurité (par exemple, si les membres de l'équipe doivent provenir de la communauté).
- Compléter et évaluer la formation avant la sélection finale de l'équipe.
- La formation doit permettre aux membres de l'équipe de reconnaître et de surmonter leurs propres préjugés sur la violence sexuelle. Ils doivent être informés qu'ils peuvent se retirer de la collecte d'informations à tout moment.
- La formation doit s'aligner sur le rôle de la personne.
  - Tous ces éléments devraient couvrir : les informations de base sur l'objectif et la conception de l'étude ; le contexte de la violence sexuelle (en particulier les conséquences sanitaires, psychologiques, sociales et juridiques, la disponibilité de mesures de prévention et de services de soutien, les droits de la population dans le contexte ; les dispositions garantissant la sécurité des données ; la confidentialité ; les risques en matière de sûreté et de sécurité ; les outils, instruments, documents et formulaires.
  - Pour les enquêteurs, les traducteurs et les autres personnes directement impliquées, il devrait couvrir : plus de détails sur la violence sexuelle ; les bonnes pratiques dans la conduite des entretiens ; les stratégies de négociation du consentement éclairé ; les stratégies d'engagement et d'établissement de rapports pour minimiser la détresse ; les options d'orientation ; les limites professionnelles ; les stratégies d'autogestion de la santé.

- Apporter un soutien continu aux membres de l'équipe, notamment par des comptes rendus techniques, une supervision, un retour d'information, une formation supplémentaire, la possibilité de discuter de leurs préoccupations, l'accès à un soutien psychosocial, des suggestions pratiques de stratégies d'autosoins, la reconnaissance et l'appréciation du travail.

**8. Des garanties supplémentaires doivent être mises en place si des enfants (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans) doivent faire l'objet d'une collecte d'informations.**

- Déterminer s'il convient d'inclure les enfants dans la collecte d'informations et demander l'avis et le soutien de spécialistes techniques sur l'opportunité et la manière de le faire.
- Concevoir des procédures de consentement spécifiques aux enfants, en tenant compte de leur âge et de leur niveau de compréhension : se conformer aux lois et politiques nationales existantes ; fournir des informations adaptées au contexte à l'enfant et à son tuteur ; expliquer clairement les risques potentiels sans effrayer les enfants ; élaborer des outils d'information avec des membres de la communauté de confiance et les concevoir pour des groupes d'âge spécifiques ; demander le consentement du parent/tuteur et de l'enfant ; pour les adolescents plus âgés, le consentement parental peut ne pas être requis ; les informations sur la déclaration obligatoire doivent être communiquées au parent/tuteur et à l'enfant au cours du processus de consentement ; si des questions de protection immédiate se posent, il peut être impossible de maintenir la confidentialité et de servir l'intérêt supérieur de l'enfant - demander l'avis d'un expert.
- Ne pas inclure les enfants pour lesquels il existe des doutes quant à la protection fournie par un parent/une personne de confiance pendant ou après la collecte d'informations.
- Mettre en place des mesures claires si/quand les enfants révèlent qu'ils sont en danger de la part de leur famille ou des personnes avec lesquelles ils vivent.
- Ne sélectionner que des enquêteurs ayant une formation (et une expérience) spécialisée dans le travail avec les enfants.
- S'assurer qu'il existe au moins des services de base de soins et de soutien pour les enfants avant d'entreprendre la collecte d'informations.
- N'inclure les enfants non accompagnés/les personnes ayant perdu leur famille que si les résultats leur sont directement bénéfiques.